

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 Juillet 2020 à 17h00

Salle des fêtes de Ponderach – Saint-Pons de Thomières

Compte rendu de séance

Étaient présents : Jean ARCAS, André ARROUCHE, Robert AZAÏS, Francis BARTHES, Jean Pierre BARTHES, Jean Pierre BERRAUD, Anne CABRIE, Patrick CABROL, Josian CABROL, Michel CARQUET, Ghislaine COUSTAL, Roland COUTOU, Jean-Yves DUFAUD, Arielle ESCURET, Max FABRE, Béatrice FALCOU, Bernard FONTES, Marie José FOUQUET, Yves FRAISSE, Delphine GAZEL, Bruno GIRONA, Laurie GOMEZ, Harmonie GONZALEZ, Magali GUIRAUD, Christian LIGNON, Franck LIGNON, Catherine LISTER, Luc LOUIS, Marie MAYNADIER, Alain MOULY, Martine OLMOS, Bruno ORTIZ, Pascale PEYTAVI, Claude PICHON, Daniel PIVA, Bruno PLA, Jacques PLANES, Franck POUJOL RICARD, Sylvie QUEROL, Thérèse SALAVIN, Monique SALIEGES, Catherine OSNZOGNI, Jacques SOULIGNAC, Alain TAILHAN, Alain TEISSIER

Étaient absents : Luc GUIRAUD, Benoit MARS AUX,

Ayant donné pouvoir :

Étaient également présent : Vanessa FEDERICO – DGS ; Aurélie BONNET - Assistante de Direction / Secrétariat des élus ; Florence SIGÉ – Responsable Finances

Monsieur le Président fait état des excusés et des absents, il indique qu'aucun pouvoir n'a été donné.

Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur le Président propose aux membres du CONSEIL de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Seule Catherine LISTER se porte volontaire, elle est élue à l'**UNANIMITÉ**.

Monsieur le Président propose au Conseil de modifier l'ordre du jour en ajoutant un point à ce dernier, à savoir :

- **TOURISME / APN**
 - ✓ Indemnisation stagiaire

Aucune objection n'étant prononcée, le point concernant le TOURISME / APN est ajouté à l'**UNANIMITÉ**

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 16 Juillet 2020

Harmonie GONZALEZ indique avoir été surprise par les propos du Président lors de la présentation de son équipe, indiquant qu'il avait été difficile de monter une équipe avec plus de femmes, ces dernières étant souvent déjà très occupées entre leur vie professionnelle et personnelle.

Elle ajoute avoir également été choquée par le déroulement du conseil en lui-même et aurait souhaité que tous les conseillers se présentent au lieu de le proposer simplement aux membres absent lors du conseil précédent.

Josian CABROL rappelle qu'un tour de table a eu lieu lors du Conseil Communautaire de juin, où déjà les 38 conseillers communautaires renouvelés avaient pu se présenter, et qu'il a considéré qu'il n'était pas nécessaire d'alourdir le Conseil du 16 Juillet en recommençant entièrement le tour de table.

Il indique prendre personnellement note de la remarque mais ne propose pas de modification du compte rendu du 16 Juillet 2020.

Aucune demande de modification n'étant prononcée, Monsieur le Président propose de procéder à son adoption

Le compte-rendu de séance, est adopté à l'UNANIMITE.

ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

2. Délégations données au président et au Bureau

Le Président de la Communauté de Communes rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte administratif
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par l'établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15
- Des décisions relatives à la modification des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public
- De la délégation de la gestion d'un service public
- Des dispositions portant en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il indique que lors de chaque Conseil Communautaire, un état des décisions sera présenté en début de séance.

Monsieur le président présente un tableau, regroupant les propositions de délégation au Président et au Bureau.

A la lecture de ce dernier, **Harmonie GONZALEZ** demande des précisions la proposition de délégation concernant les subventions.

Josian CABROL indique qu'il s'agit d'attribuer les subventions aux associations, dans la limite de l'enveloppe qui sera votée dans le budget.

Harmonie GONZALEZ trouve qu'il s'agit d'une décision qui doit être prise en Conseil.

Josian CABROL précise qu'il s'agit d'une continuité suite à la fusion. Il explique qu'il s'agissait d'analyser les demandes lors de commissions et de valider la répartition en Bureau afin de ne pas alourdir le Conseil avec des discussions toujours difficiles notamment à 50.

Harmonie GONZALEZ indique que dans certains syndicats le travail est fait en amont et qu'un tableau récapitulatif est proposé à la validation des conseillers.

Josian CABROL propose de valider ce principe à compter de 2021 afin de ne pas ajouter des difficultés supplémentaires aux associations qui sont en attentes du versement des subventions 2020.

Anne CABRIÉ propose de définir des modalités claires en matière d'affectation de subvention. *Josian CABROL* indique que chaque association présente un dossier, qui est par la suite analysé par la commission. Il ne s'agit pas d'une attribution mais d'une vraie analyse réalisée en lien avec les services de la collectivité.

Au vue des différentes réactions il propose que à partir de 2021 les modalités d'attributions soient révisée et que l'affectation de subvention soit validée par le Conseil.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote

Après débat, le Conseil, à l'UNANIMITÉ :

- **Valide** la proposition les propositions de délégations au Président et au Bureau selon le tableau suivant :

Thème	Président	Bureau
Finances	Fixer les tarifs des droits prévus au profit de la communauté de communes qui n'ont pas de caractère fiscal, dans la limite d'un prix unitaire de 50 €	<p>Solliciter toutes subventions, en investissement ou en fonctionnement, pour les projets et actions de l'intercommunalité, et conclure les conventions de financement afférentes</p> <p>Créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux</p> <p>Procéder à des virements de crédits à l'intérieur des budgets votés</p> <p>Fixer les tarifs des droits prévus au profit de la communauté de communes qui n'ont pas de caractère fiscal</p> <p>Prendre toute décision relative aux subventions attribuées dans la limite des crédits inscrits au budget, pour l'année 2020</p>

		Fixer les modalités d'aménagement ou de renégociation des emprunts
Marchés publics		Valider les conventions de groupements de commande
Juridique	<p>Intenter au nom de l'intercommunalité les actions en justice et de défendre l'intercommunalité dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil de communauté</p> <p>Choisir, fixer la rémunération et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts</p> <p>Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers et immobiliers jusqu'à 5 000 €</p> <p>Signer les baux et conventions avec les occupants des biens de la communauté de communes, dans la limite des tarifs fixés par le Bureau.</p>	<p>Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges</p> <p>Passer les conventions nécessaires au bon fonctionnement des services, pour autant que leur incidence financière ait été prévu dans le budget, hors celles délégués au Président et celles restant de la compétence du conseil communautaire (délégations de service public, ...)</p>
RH	<p>Procéder au recrutement des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles ou pour faire face à un accroissement temporaire d'activité</p> <p>Procéder au remboursement des frais de déplacement des agents</p> <p>Décider des situations d'accueil d'étudiants ou de stagiaires, signer les conventions correspondantes</p>	

Administratif	<p>Prendre toutes décisions en matière de passation, exécution et règlement des contrats d'assurance ainsi qu'en matière de gestion des sinistres</p> <p>Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux</p> <p>Décider la prise de location du patrimoine mobilier et immobilier (bâti et non bâti) d'autres entités</p> <p>Passer les conventions de mise à disposition de salles et de prêt de matériel</p>	<p>Prendre toute décision concernant les bâtiments de la communauté de communes : affectation des immeubles, fixation du loyer, aménagements et réparations</p> <p>Adhérer à tous les organismes présentant un intérêt pour la communauté de communes</p>
Urbanisme	<p>Déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme concernant les bâtiments et projets intercommunaux</p>	<p>Donner un avis sur les documents d'urbanisme des communes de la communauté de communes et des structures intercommunales voisines ainsi que sur les schémas réglementaires de l'État, de la Région et du Département</p>

- Précise que l'affectation de subvention aux Association devra être faite par le Conseil Communautaire à compter de 2021.

3. Taxe d'Enlèvements des Ordures Ménagères : TEOM (zone Centre)

Monsieur le président informe que l'amendement au projet de loi de finances rectificative 2020 n°3, concernant le report de la date limite de vote des taux au 31 juillet au lieu du 3 juillet, ayant été rejeté, le taux de TEOM pour 2020 est identique à 2019, à savoir 17,44%.

4. Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères : REOM (zone Est)

Monsieur le Président propose de reconduire les tarifs 2020 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui doivent être définis pour les communes de la zone Est à savoir : Berlou, Colombières sur Orb, Ferrières Poussarou, Mons la Trivalle, Olargues, Prémian, Roquebrun, Saint-Etienne d'Albagnan, Saint-Julien, Saint-Martin de l'Arçon, Saint-Vincent d'Olargues, Vieussan.

Base	Redevance 2019
Foyer 1 personne	165 €

Foyer 2 personnes	182 €
Foyer + de 2 personnes	210 €
Résidences secondaires	182 €
Artisans Commerçant	155 €
Hébergement saisonnier 1 a 4 lits	182 €
Hébergement saisonnier + de 4 lits	210 €
Camping Campotel	15 € lits
Restaurant – de 20 couverts	340 €
Restaurant + de 20 couverts	508 €
Collectif ou sportif	440 €
Collège Hôpital	800 €
Ecole / Administration	165 €
Communes	2 € par habitants

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote

Après débat, le Conseil, à l'UNANIMITÉ :

- **Vote** les tarifs 2020 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour le secteur Est tels que présentés par Monsieur le Président

5. Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative : REOMI (zone Ouest)

Monsieur le Président propose de reconduire les tarifs 2020 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative qui doivent être définis pour les communes de la zone Ouest, à savoir : Agel, Aigne, Aignes-Vives, Azillanet, Beaufort, Cassagnoles, La Caunette, Cesseras, Félines Minervois, Ferrals les Montagnes, La Livinière, Minerve, Olonzac, Oupia, Siran.

- Part fixe : 135 €
- Part forfaitaire : 26 sacs à 0,80€ = 20,80 €
- Part variable : 0,80 € par sac supplémentaire
- Tarification des professionnels et des communes pour la collecte en porte à porte : 0.02€/Litre

Didier VORDY s'interroge la répartition des contributions des professionnels à la REOMI. Il souhaiterait que la commission se penche sur ce sujet.

Josian CABROL indique qu'une étude a été conduite sur la fiscalité et que certaines anomalies ont été relevées. Cela sera largement étudié et analysé.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote

Après débat, le Conseil, à l'UNANIMITÉ :

- **Vote** les tarifs 2020 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative pour le secteur Ouest tels que présentés par Monsieur le Président

6. Taxes Directes Locales (TDL)

Monsieur le Président rappelle que l'amendement au projet de loi de finances rectificative 2020 n°3, concernant le report de la date limite de vote des taux au 31 juillet au lieu du 3 juillet, ayant été rejeté, les taux des taxes directes locales 2020 seront identiques à 2019, à savoir :

- Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : **32,72 %**
- Taux de la Taxe d'Habitation (TH) : **11,82 %**
- Taux de la Taxe Foncières Bâti (TFB) : **1,15 %**
- Taux de la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) : **8,13 %**
- Produit GEMAPI : **281 047 €**

Josian CABROL indique que certaines communes l'ont questionnées sur une possibilité d'exonération des 2/3 de la CFE ouverte par le projet de loi de finances 2020 rectificative n°3. Renseignements pris auprès des services fiscaux, il explique que cette possibilité risque de créer d'importantes tensions entre les entreprises du territoire, toute n'ayant pas droit à cette exonération (liste des activités définies par la loi).

Des simulations ont été demandées aux services fiscaux mais elles ne permettent pas de connaître avec précision la perte potentielle de recette pour la collectivité. Au vu de ces incertitudes et de la non équité de la mesure entre les secteurs d'activités, *Josian CABROL* propose de ne pas appliquer cette exonération sur notre territoire. Il indique sa volonté de poursuivre les actions initiées avec le dispositif L'OCCAL et la création d'une cellule au sein de la Communauté de communes pour mieux accompagner les entreprises du territoire.

Vanessa FEDERICO indique que le produit GeMAPI, contrairement à la réflexion menée en Bureau, n'a pas pu être revu à la hausse (augmentation importante de la cotisation du Syndicat Mixte Aude Centre) et que très certainement les dépenses seront supérieures au produit voté cette année.

7. Avenant financier à la Convention de partenariat avec l'office de Tourisme Communautaire

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la convention d'objectifs triennale engagée le 19 juin 2017 entre la Communauté de communes Du Minervois au Caroux et l'Office de tourisme communautaire Du Minervois au Caroux en Haut-Languedoc, un avenant financier annuel est conclu entre les deux parties. Il comprend le versement d'une subvention annuelle et le reversement d'une partie de la taxe de séjour collectée par l'EPCI.

Il propose de conserver les mêmes montants et modalités qu'en 2019, à savoir :

- La subvention annuelle 2020 : 245 000 €
- Le reversement d'une partie de la taxe de séjour issue de la collecte de 2019 : 50 000€
- Le versement sera effectué en 4 fois
 - Versement anticipé Juin 2020 : 73 750,00 €
 - 61 250,00€ de subvention annuelle
 - 12 500,00€ de taxe de séjour

- Versement anticipé Juillet 2020 : 73 750,00 €
 - 61 250,00€ de subvention annuelle
 - 12 500,00€ de taxe de séjour

- Versement Septembre 2020 : 73 750,00 €
 - 61 250,00€ de subvention annuelle
 - 12 500,00€ de taxe de séjour

- Versement Décembre 2020 : 73 750,00 €
 - 61 250,00€ de subvention annuelle
 - 12 500,00€ de taxe de séjour

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote

Après débat, le Conseil, à l'UNANIMITÉ :

- **Valide** l'avenant financier 2020 tel que présenté par Monsieur le Président
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant financier 2020 à la Convention d'Objectifs avec l'Office de Tourisme

8. Budget principal

Vanessa FEDERICO présente le Budget prévisionnel principal, donne des précisions sur les différentes dépenses et recettes de fonctionnement.

Josian CABROL détaille les opérations d'investissement.

Budget primitif principal 2020	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 876 664,00 €	7 876 664,00 €
Investissement	2 394 440,58 €	2 394 440,58 €
	10 271 104,58 €	10 271 104,58 €

Didier VORDY demande des précisions sur l'Opération « piscine »

Vanessa FEDERICO indique qu'il s'agit d'un transfert de patrimoine entre la Commune de Saint-Pons de Thomières et la CdC. 100 000,00€ correspondent à des écritures comptables pour intégrer ce bien dans le patrimoine de la CdC ; le reste, aux frais de notaires et aux travaux de sécurisation de l'accueil demandés par la Trésorerie par rapport à la régie.

Thérèse SALAVIN demande des précisions sur l'Opération « Salle socio-culturelle des Verreries de Moussans ».

Vanessa FEDERICO indique qu'il s'agit d'écritures comptables permettant de transférer le bien à la commune.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote

Après débat, le Conseil, à l'UNANIMITÉ :

- **Adopte** le Budget Primitif principal M14 2020 tel que présenté par Monsieur le Président
 - Au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement

- Au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » pour information.

9. Budget annexe « Déchets »

Vanessa FEDERICO présente le Budget prévisionnel annexe « déchets », donne des précisions sur les différentes dépenses et recettes de fonctionnement.

Josian CABROL détaille les opération d'investissement.

Budget primitif annexe 2020	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 062 000,00 €	3 062 000,00 €
Investissement	982 574,00 €	982 574,00 €
	4 044 574,00 €	4 044 574,00 €

Didier VORDY indique que le Trésor public n'est pas toujours efficace sur le recouvrement.

Josian CABROL précise qu'un travail est en cours sur ce sujet avec les services du Trésor public.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote

Après débat, le Conseil, à l'UNANIMITÉ :

- **Adopte** le Budget Primitif annexe Déchets M4 2020 tel que présenté par Monsieur le Président
 - Au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement

10. Désignations de représentants :

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au Conseil Communautaire de désigner les membres délégués pour représenter la Communauté de Communes auprès des différents organismes extérieurs.

Il indique que, selon l'article 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020, il est possible d'élire les délégués au scrutin public, si le conseil communautaire le décide à l'unanimité.

Aucune objection n'étant soulevée, les membres délégués seront élus au scrutin public.

Monsieur le Président présente les différents organismes auxquels il est nécessaire de désigner des délégués, fait appel à candidature pour chacun d'entre eux et propose les désignations suivantes :

	ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Vie Institutionnelle	PNR-HL	Josian CABROL	
	PHLV (délégués)	Yves FRAISSE	Catherine SONZOGNI
		Josian CABROL	Harmonie GONZALEZ
		Jean ARCAS	Ghislaine COUSTAL
		Didier VORDY	Alain MOULY
		Jacques SOULIGNAC	Franck LIGNON
		Béatrice FALCOU	Patrick CABROL
	PHLV = comité de programmation GAL/LEADER	Catherine SONZOGNI	Harmonie GONZALEZ
	Thérèse SALAVIN	Membre du bureau	
	PHLV = Contrat local de Santé et Conseil Local de Santé mentale	Josian CABROL	Catherine LISTER
AMF 34	André ARROUCHE	Harmonie GONZALEZ	
	Jean-Pierre BARTHES	Luc LOUIS	
	Jean ARCAS		
	Alain MOULY		
	Yves FRAISSE		
	AMF = référent catastrophe naturelle	Josian CABROL	
Territoire 34 = Assemblée Générale	Jean ARCAS		
Territoire 34 = Assemblée Spéciale des Collectivités Actionnaires	Jean ARCAS		
Tourisme / APN	Office de tourisme	Josian CABROL	Catherine SONZOGNI
		Jean-Pierre BARTHES	Bernard FONTES
		Jacques SOULIGNAC	Christian LIGNON
		Béatrice FALCOU	Delphine GAZEL
		Thérèse SALAVIN	Patrick CABROL
		Alain TEISSIER	Catherine LISTER
		Jean-Pierre BARTHES	
		Arielle ESCURET	
	Pole de pleine nature - Montagne du Caroux	Luc GUIRAUD	
	Environnement	TRIFYL	Franck LIGNON
Hérault Energies		Franck LIGNON	Christian LIGNON
Economie	Hérault Ingénierie	Josian CABROL	
	Syndicat Mixte Aménagement de Jouarres (SMAJ)	Luc LOUIS	Bruno PLA
		Béatrice FALCOU	Yves FRAISSE
		Jean-Pierre BARTHES	
		Marie-Josée FOUQUET	
SMFilière Viande	Jean-Marc SALEINE	Michel CARQUET	
Ge MAPI	EPTB Orb et Libron	Pascale PEYTAVI	Membre du bureau
		Alain MOULY	Jacques SOULIGNAC
	Alain TEISSIER	Bernard FONTES	
	Syndicat Mixte Aude Centre (SMAC)	Bruno ORTIZ	Patrick PUIJOL
		François AZAM	Clément BIAU
		Yves FRAISSE	Julien GLBIZES
		Alain TAILHAN	Marjorie LEUSIAU
		Elisabeth TOULZE	Martine GATTI
		Patrick CABROL	Marie LANET
		Michel CARQUET	Bruno PLA
		Pierre André PEDESSEAU	Frédéric LESIEUR
		Alain MOULY	Christian ROUSSEL
		Jean Pierre BARTHES	Eric FABRE
		Alexandre DYE	Jean Pierre CRESPIN
		Claude PICHON	Christian MATHIEU
		Benoit MARSALUX	Didier SALA
		François BAUDET	Thierry PAPINESCHI
		Cedric CAFFORT	Annie ESPEL
		Ludovic MALRIC	Olivier RINGOT
		René MIRALLES	Julien GARDIENNET
Vanessa VEDEL		Franck OLIVO	
Louis PISTRE	Gérard BESSIEUX		
Marie Françoise FRANCOUQUET	Gilles MIGUET		
Syndicat Mixte Bassin de l'Agout	Catherine SONZOGNI	Jacques SOULIGNAC	
	Franck POUJOL	Bruno GIRONA	

Après débat, le Conseil, à l'UNANIMITÉ :

- Désigne les représentants de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux auprès des organismes extérieurs tel que présentés par Monsieur le Président

11. Création des Commissions Thématiques

Monsieur le Président propose de créer les commissions thématiques suivantes, qui seront animées par l'un des Vice-président :

- Développement économique
- Environnement (déchets, eau et assainissement, ...)
- Action sociale (petite enfance, enfance, jeunesse, cohésion sociale)
- Culture, patrimoine, vie associative
- Aménagement du territoire (zones d'activités, bâtiments, ADS, GEMAPI, ...)

Il précise que, conformément à l'article L 5211-40-1 du code général des collectivités territoriales qui en offre la possibilité, il souhaite ouvrir la participation à ces commissions aux conseillers municipaux des communes membres. La composition de chaque commission sera délibérée à la rentrée de septembre, après analyse des candidatures et arbitrage du Bureau.

Monsieur le Président indique également que d'autres possibilités de participation seront possibles lors de la mise en place de « groupe projet » qui intégreront également des conseillers municipaux.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après débat, le Conseil, à l'UNANIMITÉ :

- **Valide** la création des 5 Commissions Thématiques telles que proposées par Monsieur le Président
- **Autorise** la participation des Conseillers Municipaux dans ces Commissions Thématiques
- **Charge** le Bureau Communautaire d'analyser les candidatures et de préparer la composition des Commissions Thématiques pour le mois de Septembre.

GEMAPI

12. Modification statutaire du Syndicat Mixte Aude Centre

Monsieur le Président indique que par délibération n° 20201-17 en date du 04 Mars 2020, le Syndicat Mixte Aude Centre a adopté la modification de ses statuts à la suite des changements de périmètre.

Il ajoute que, par courrier du 16 Juin 2020, son Président a consulté l'ensemble des membres adhérents dans le cadre de cette modification. Il donne, par conséquent, lecture des statuts modifiés.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après débat, le Conseil, à l'UNANIMITÉ :

- **Adopte** les statuts modifiés du Syndicat Mixte Aude Centre tels que présentés par Monsieur le Président

TOURISME / APN

13. Indemnisation stagiaire

Monsieur le Président explique que le service Tourisme / APN a accueilli Mme Aurore BASCOUL en stage pour une durée de 2 mois à partir du 1^{er} Juin 2020.

Compte tenu du travail fourni, et afin de couvrir les frais engagés, il propose de lui verser une indemnité exceptionnelle de 300,00 €.

Après réaction du Conseil qui trouve le montant de l'indemnité trop faible, Monsieur le Président propose le versement d'une indemnité équivalente à 200,00€ par mois, soit 400,00€ pour l'ensemble du stage.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après débat, le Conseil, à l'UNANIMITÉ :

- **Valide** la proposition de Monsieur le Président
- **Autorise** le versement d'une indemnité exceptionnelle de 400,00€ à Mme Aurore BASCOUL

CALENDRIER

Jeudi 17 Septembre – 18h – Cinéma de St Pons : conférence des Maires élargie aux conseillers communautaires : restitution de la phase de diagnostic concernant l'étude menée sur la fiscalité « Déchets »

Jeudi 24 Septembre – 18h – salle des fêtes St Pons : conseil communautaire

Jeudi 29 octobre – 18h - Lieu à définir : conférence des Maires élargie aux conseillers communautaires : Présentation des différents scénarios suite à l'étude menée sur la fiscalité « Déchets » pour un choix au Conseil fin Novembre

Mardi 06 Octobre - journée d'immersion des conseillers

Déroutement sur 3 temps (Présentation des différents services et établissements de la CdC ; Déjeuné ; visite de certains équipements)

QUESTIONS DIVERSES

✓ **Commission Intercommunale des Impôts Directs**

Monsieur le président indique qu'il sera nécessaire lors du Conseil de septembre de procéder à la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

40 noms doivent être proposés aux services des Impôts, aussi il demande aux communes de communiquer à la CdC le nom d'un représentant pour chacune, à l'exception des communes d'Olonzac et de Saint-Pons pour lesquelles il sera nécessaire de transmettre 3 noms chacune.

✓ **Commande groupée de masques**

Monsieur le Président rappelle l'obligation de prévoir 10 semaines de stock de masques. Il propose de procéder à une commande groupée de masques et demande aux communes de transmettre rapidement les besoins.

✓ **SPANC**

Didier VORDY demande des précisions sur le service SPANC.

Josian CABROL indique qu'il s'agit d'un dossier important qui fera l'objet d'une attention particulière dès le début du mandat avec en projet la création d'un service interne pour faciliter son fonctionnement. Actuellement la CdC fait appel à un prestataire extérieur et le mode de fonctionnement ne donne pas entière satisfaction.

✓ **Eau**

Harmonie GONZALEZ questionne le Président au sujet de la compétence Eau.

Monsieur le Président indique qu'une subvention de l'Agence de l'Eau a été accordée pour engager un diagnostic sur le territoire et qu'un groupe « Projet » sera créé afin de mener une réflexion à ce sujet.

✓ **Extranet de la CdC**

André ARROUCHE indique aux membres du Conseil qu'un espace dédié aux élus existe sur le site de la CdC et sera utilisé à partir de septembre pour transmettre les documents relatifs aux conseils. Une plaquette explicative a été distribuée à chacun des conseillers communautaires expliquant les modalités de connexion et le code de connexion à également été transmis à chacun.

Un gros travail de refonte du site sera mené en 2021 permettant une compatibilité sur smartphone et tablette.

✓ **Police intercommunale**

Marie Françoise FRANC ROUANET interroge Monsieur le Président sur la possibilité de création d'une police intercommunale

Josian CABROL indique qu'il s'agit d'une question qui s'est déjà posée lors du dernier mandat. Une réflexion a été menée à ce sujet et il avait été conclu qu'un tel service ne serait pas efficace. Le territoire de la collectivité étant trop étendu, un service de police intercommunale ne permettrait pas une vraie réactivité. Il propose tout de même d'accompagner et de soutenir les communes qui souhaiteraient s'associer pour la création d'un tel projet.

Fin de la séance : 20h30